

4. *Prie en outre* le Comité de poursuivre, en consultation avec le Secrétaire général, compte tenu des observations formulées au Conseil, ses travaux sur les directives et propositions relatives à la période qui suivra la présente Décennie du développement, conformément aux suggestions générales qu'il a formulées.

1505^e séance plénière,
3 août 1967

1261 (XLIII). Examen des données d'expérience et des possibilités d'action future en matière de développement économique

Le Conseil économique et social,

Rappelant l'importance toujours plus grande que revêt le développement économique des pays en voie de développement pour l'expansion de l'économie mondiale, le bien-être des peuples et le maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Conscient de ce que le monde se préoccupe de plus en plus du développement économique sous ses divers aspects, tout particulièrement depuis la deuxième guerre mondiale, cette préoccupation étant étroitement liée aux objectifs des Nations Unies,

Constatant que l'action internationale en faveur du développement économique des pays en voie de développement se heurte malheureusement à de sérieux obstacles et qu'il serait nécessaire d'éclaircir davantage les causes et les raisons fondamentales de ces difficultés,

Considérant qu'il serait souhaitable de disposer à la fin de la présente Décennie des Nations Unies pour le développement d'une étude aussi complète que possible sur l'expérience antérieure et sur les possibilités d'action future,

Notant que, dans ces conditions, il est souhaitable d'organiser sous les auspices des Nations Unies une réunion pour permettre un échange d'idées, de principes et de données d'expérience dans le domaine du développement économique entre spécialistes de cette discipline qui participeraient à titre personnel,

Tenant compte de la résolution 2218 B (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1966, de la résolution 1152 (XLI) du Conseil économique et social, en date du 4 août 1966, et de ce qu'une réunion du genre de celle qui est proposée ci-dessus pourrait être d'une utilité considérable pour la formulation de la « stratégie internationale du développement » que l'Assemblée générale a chargé le Secrétaire général des Nations Unies de préparer,

Ayant présentes à l'esprit les dispositions de la résolution 2218 A (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1966, le rapport du Comité de la planification du développement sur sa deuxième session¹¹ et le rapport d'activité du Secrétaire général¹²,

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*, quarante-troisième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/4376.

1. *Prie* le Secrétaire général de présenter, avant la quarante-quatrième session du Conseil économique et social, un rapport contenant des idées et des considérations sur la possibilité et l'opportunité d'une réunion comme celle dont il est question ci-dessus et sur les mesures de caractère technique, administratif et financier nécessaires pour assurer l'organisation de cette réunion;

2. *Décide* d'examiner, compte tenu du rapport susmentionné du Secrétaire général, l'opportunité de convoquer avant la fin de la Décennie actuelle du développement une réunion comme celle dont il est question ci-dessus, avec la participation de personnalités éminentes, ressortissantes des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui ont apporté une contribution importante au domaine du développement économique.

1505^e séance plénière,
3 août 1967.

1266 (XLIII). Deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 2206 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966, relative à la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et la résolution 2209 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966, sur la mise en œuvre des recommandations faites par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa première session,

Prenant acte de la déclaration du Secrétaire général¹³ d'où il ressort que « nos efforts doivent tendre à créer, pour les pays en voie de développement, un climat d'aide et d'échanges plus favorable... en préparation de la deuxième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se réunira à New Delhi en février de l'an prochain », ainsi que de son ferme espoir que « les négociations Kennedy seront suivies de " négociations de New Delhi ", destinées à compléter le travail non terminé ».

Prenant acte également, à ce propos, de la déclaration¹⁴ du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales.

Notant avec satisfaction que l'examen général de la politique économique et sociale internationale qui a eu lieu de la 1481^e à la 1489^e séance du Conseil, a révélé le grand intérêt que les Etats Membres portent à la deuxième session de la Conférence et leur détermination de ne ménager aucun effort pour atteindre ses objectifs,

Reconnaissant l'importance que revêtira la deuxième session de la Conférence en ce qu'elle fournira l'occasion d'examiner de nouvelles formes d'action visant à la mise en œuvre des recommandations adoptées à la première session de la Conférence, et l'adoption de mesures supplé-

¹³ *Ibid.*, quarante-troisième session, 1480^e séance.

¹⁴ *Ibid.*, 1504^e séance et E/L.1189.